



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

#### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 6 avril 2022, soit à 19 h, à la salle Sainte-Véronique, à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis, Sébastien Bazinet et Yves Bélanger (maire de la Municipalité de La Macaza);

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina ainsi que la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et médias sociaux, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

*Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.*

#### **1. OUVERTURE**

##### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

##### **1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES**

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

##### **1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

##### **018/06-04-2022-A 1.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière à savoir :

#### **1. OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Période de questions du public
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2022

#### **2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

#### **3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

#### **4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

#### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2022

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 Transfert de propriété de la remorque pour la motoneige de l'Agglomération à la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR)

#### **7. TRAVAUX PUBLICS**

7.1 Aucun sujet n'est présenté

#### **8. LOISIRS ET CULTURE**

8.1 Aucun sujet n'est présenté

#### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

9.1 Aucun sujet n'est présenté

#### **10. DIVERS**

10.1 Aucun sujet n'est présenté

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### **ADOPTÉE**

019/06-04-2022-A

#### **1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2022 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2022 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière.

#### **ADOPTÉE**

#### **2. URBANISME**

2.1 Aucun sujet n'est présenté

#### **3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

3.1 Aucun sujet n'est présenté

#### **4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

4.1 Aucun sujet n'est présenté

#### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

020/06-04-2022-A

#### **5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2022**

Il est proposé par Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de mars 2022, totalisant 8 300,35 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

#### ADOPTÉE

#### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

##### 6.1 TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA REMORQUE POUR LA MOTONEIGE DE L'AGGLOMÉRATION À LA RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (RSSIVR)

21-/06-04-2022-A

CONSIDÉRANT par la résolution 018/06-04-2021-A les véhicules incendie appartenant à l'Agglomération de Rivière-Rouge ont fait l'objet d'un transfert de propriété sans frais envers la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT que parmi les véhicules transférés, on aurait dû y retrouver la remorque pour la motoneige;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la situation afin de permettre à la Régie du Service incendie de la Vallée de la Rouge de compléter le transfert de propriété de l'ensemble des véhicules auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec;

Il est proposé par Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le transfert en faveur de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge de la remorque pour la motoneige de la Ville (année 2006, plaque RE0551Y, NIV : 2NEU13A166D000198) qui est déjà payée par les trois (3) municipalités faisant partie de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge et dont le nom du titulaire du véhicule doit être modifié pour la Régie afin que celle-ci puisse les assurer.

#### ADOPTÉE

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Daniel Forget, la séance est levée. Il est 19 h 05.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Denis-Sarrazin, greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire